



Utilisation d'un terrain privé ou public

Par **soviet**, le **08/09/2009** à **23:00**

Bonjour,rnrnDans un cadre sportif, une association appelé airsoft a été créé. Le but de ce sport est l'utilisation de réplique d'arme ayant une puissance de dépassant pas les 2 joules d'après l'a loi.rnCe jeu/sport, demandant une certaine aptitude physique, se pratique soit dans des bâtiments abandonnés, soit sur un terrain ou forêt publique... Je souhaite donc créer mon association (ce sport n'a pas de fédération) mais pour cela il me faudrait emprunter un terrain (louer est absolument impossible) mais je ne sais pas comment m'y prendre. Quels sont mes droits sur un terrain public et si je peux, en faisant une demande et en échange de l'entretien, du respect de l'environnement ...rnrnVoilà, j'attends vos conseils et je vous remercie.